

Réunion du : 1^{er} octobre 2026 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 7

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : MM. RAFFARD, TREPKA

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

REGLEMENTS 2026/2027

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE (art. 4.1.4 des Règlements du DNF)

Règles communes aux compétitions à 11 et à 8

Pour pouvoir être examinée par le Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match ou d'inversion obligatoirement validée par le club adverse devra être reçue au plus tard le mercredi minuit précédant la date initiale de la rencontre via FOOTCLUBS.**

Par dérogation au texte ci-dessus, une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Tant pour le football à 8 qu'à 11, une rencontre ne pourra être reportée qu'une seule fois maximum à la demande des clubs (sauf report du fait du District).

Un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel, sans accord de la Commission, est susceptible de non-homologation, de perte du match et de sanctions financières.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux articles 3.1.1 c et 3.4.1.i relatif aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 2.9 relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre sans préjudice de la perte éventuelle du match à l'une ou l'autre, voire aux deux équipes au vu des circonstances.

1 – FOOT A 11

1.1. Matchs non joués

Championnat U18 poule A

FC DECIZE 2 / AS CHARRIN 1 – match n°79235355 du 19/09/2026 – fixé au 17/10/2026

CHATEAU ARLEUF 1 / LA CHARITE 1 – match n° 79235363 du 26/09/2026 – fixé au 14/11/2026

E. LA MACHINE 1 / UCS COSNE 1 – match n° 79235359 du 26/09/2026 – fixé au 24/10/2026

AS CHARRIN 1 / CS CORBIGNY 1 – match n° 79235360 du 26/09/2026 – fixé au 24/10/2026

Championnat U18 poule B

JS MARZY 1 / E. GUERIGNY URZY 1 – match n°79235845 du 12/09/2026 – fixé au 14/11/2026

FC NEVERS BANLAY 1 / US COULANGES 1 - match n° 79235846 du 12/09/26 – fixé au 17/10/2026

[FC NEVERS BANLAY 1 / JS MARZY 1 – match n° 79235853 du 26/09/2026 – fixé au 03/10/2026 à 18h](#)

ESN 58 1 / US COULANGES 1 – match n° 79235855 du 26/09/2026 – fixé au 24/10/2026

Championnat U15 D2 poule A

E. ST BENIN 2 / V PREMERY 1 – match n°79236272 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026

AS CLAMECY 1 / E. ST PIERRE 1 – match n°79236271 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026

ASL ST PERE 1 / AS POUILLY 1 – match n°79236273 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026

ASL ST PERE 1 / AS CLAMECY 1 – match n°79236276 du 19/09/2026 – fixé au 05/12/2026

Championnat U15 D2 poule B

CS CORBIGNY 1 / E. MARZY 1 – match n°79236380 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026.

E. CERCY 1 / FC CHATEAU ARLEUF 1 – match n°79236382 du 19/09/2026 (terrain imprat.) – fixé au 17/10/2026

1.2. Demandes de modifications de rencontres

Championnat U18 poule A

[E. CHATILLON 1 / FC CHATEAU ARLEUF 1 – match n°79235364 du 03/10/2026](#)

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 05/12/2026.

Accord de la Commission.

[UCS COSNE 1 / AS CHARRIN 1 – match n°79235367 du 03/10/2026](#)

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 14h00.

Accord de la Commission.

Championnat U18 poule B

[FC NEVERS BANLAY 1 / JS MARZY 1 – match n°79235853 du 24/10/2026](#)

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 03/10/2026 à 18h00.

Accord de la Commission.

[ASL ST PERE 1 / ASA VAUZELLES 2 – match n° 79235858 du 03/10/2026](#)

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 24/10/2026.

Accord de la Commission.

Championnat U15 D1

ASA VAUZELLES 2 / FC DECIZE 1 – match n° 79236141 du 03/10/2026

En raison de l'arrêté municipal interdisant l'accès au terrain de Francheville, cette rencontre se jouera sur le terrain synthétique du stade des Ateliers à 12h30 (match U14R à 15h00).

1.3. Coupe Gambardella : reprogrammation de rencontre

En raison du 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella le 17/10/2026, la Commission reprogramme la rencontre U18A UCS COSNE 1 / CS CORBIGNY 1 - match n° 79235351 au 14/11/2026 à 14h30.

1.4. Forfait

Championnat U15 D2A

ASL ST PERE 1 / E. PREMERY 1, match n° 79236279 du 26/09/2026

Forfait déclaré de ASL ST PERE.

Amende 45€, match perdu 3-0, -1 point

2 – FOOT A 8

2.1 Forfait

Triangulaire U13 D2

Forfait déclaré du club de l'AS GUERIGNY URZY pour la triangulaire prévue à Cosne le 26/09/2026.

Amende 45€

2.2 Courriel

- Du club de ASA VAUZELLES : la triangulaire U13D1 prévue à Garchizy le 03/10/2026 se jouera sur le terrain synthétique du stade des Ateliers.
- Du club de l'AS GUERIGNY URZY : match amical le 04/10/2026 avec 1 équipe U11 et une équipe U10 contre l'ASA VAUZELLES.

3 – ENTENTES ENTERINEES

U15D2 : Entente ST PERE / COSNE

U13D2 : Entente ST PERE / ALLIGNY ST AMAND

La Présidente,
Sylvie OSBERY



La Secrétaire de séance
Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.